



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction de la  
Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau des Élections et  
de la Police Générale

Dossier suivi par :  
Cathy COMES

☎ : 04.68.51.66.31

☎ : 04.68.51.66.29

Mél :

cathy.comes.

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Référence :

Arrêté-fixant -résultats-  
doc

Perpignan, le 8 décembre 2008

### ARRETE PREFECTORAL N° 4794/08

Fixant la liste des conseillers élus à l'occasion  
des élections PRUD'HOMALES du 3 décembre 2008  
Collège salariés et employeurs

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code du travail, l'article D.1441-163 ;

VU les résultats du scrutin qui s'est déroulé le 3 décembre 2008, ensemble les délibérations de la  
commission de recensement qui s'est réglementairement réunie en mairie de PERPIGNAN, siège  
du conseil de prud'hommes, en date du 4 décembre 2008 ;

SUR PROPOSITION de M. le secrétaire général de la préfecture des PYRENEES-ORIENTALES,

### ARRETE

**Article 1** – La liste des conseillers prud'homaux, représentant le collège des salariés et celui des  
employeurs, élus après le scrutin du 3 décembre 2008 est arrêtée aux annexes 1 et 2 jointes au  
présent arrêté.  
Cette décision sera affichée en préfecture.

**Article 5** – M. le secrétaire général de la préfecture des PYRENEES-ORIENTALES est chargé de  
l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à M. le ministre du travail, à M. le procureur de la  
République et à M. le greffier en chef, directeur du greffe du conseil de prud'hommes et sera  
inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**LE PREFET,**  
Pour le préfet, et par délégation  
Le secrétaire général

Gilles PRIETO

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

0003



